



Programme de bourses VieRadiieuse 2024

Modalités

Pour la présente année scolaire, Gestion d'actifs PMSL inc. (« Placements mondiaux Sun Life ») accordera trois (3) bourses d'études (chacune, une « bourse ») à des étudiants en dernière année d'études secondaires ou détenant un diplôme d'études secondaires. Les candidats doivent avoir l'intention de s'inscrire ou être déjà inscrits à des études de premier cycle à temps plein dans un collège (deux ou quatre ans), une université ou une école technique ou professionnelle ou dans un établissement d'enseignement postsecondaire équivalent au Canada pour la totalité de la prochaine année scolaire.

1. Pour être admissibles à une (1) des trois (3) bourses offertes, tous les candidats doivent :
 - être des citoyens ou des résidents permanents du Canada ayant de 16 à 25 ans ou s'inscrivant en première année;
 - fournir une preuve d'acceptation ou d'inscription à des études à temps plein* menant à un diplôme collégial ou universitaire de premier cycle.

* Voir la section 17 ci-dessous pour les étudiants ayant une incapacité qui les oblige à fréquenter l'université à temps partiel.

2. Les candidats doivent soumettre à Placements mondiaux Sun Life :
 - une demande dûment remplie;
 - des relevés de notes non officiels;
 - une preuve d'acceptation ou d'inscription à des études à temps plein menant à un diplôme collégial ou universitaire de premier cycle;
 - une infographie d'une page (de 300 à 500 mots) sur l'importance de la confiance financière – peu importe l'âge. En tant qu'étudiants/jeunes adultes, les candidats doivent explorer les pistes suivantes :
 - Définissez la confiance financière. Qu'est-ce que ça représente pour vous? Pourquoi est-ce important?
 - Quelles stratégies ou idées proposez-vous pour aider les jeunes à améliorer leur littératie et leur confiance financières?
 - Quels outils ou quelles plateformes utiliseriez-vous pour faciliter l'apprentissage?
 - Quels sont les obstacles pouvant nuire aux jeunes qui cherchent à renforcer leur confiance financière? (Tenez compte de facteurs comme l'âge, le genre, les différences culturelles et le parcours scolaire. Utilisez des statistiques et des illustrations pour faire valoir votre point de vue.)
 - Comment pouvons-nous rendre les finances et les placements plus intéressants pour tout le monde, peu importe l'âge et le profil démographique? (Utilisez des exemples pertinents et songez à des approches qui s'appuient sur des outils interactifs/modernes, les technologies, l'intelligence artificielle et l'éducation.)

Ces quelques questions vous aideront à amorcer votre démarche. Vous n'avez pas à répondre à chacune d'elles. L'objectif du document est d'aider vos pairs à comprendre l'importance d'épargner pour l'avenir. Faites preuve de créativité! Utilisez l'infographie, des statistiques et des images pour soutenir vos arguments.

Nous avons beaucoup de ressources pour vous aider. Jetez un coup d'oeil au [Centre sur la retraite](#), à cette page sur [les comptes épargne](#) et à des articles comme celui-ci sur «[La règle du 72 ou comment estimer le temps qu'il faut pour doubler son argent](#)». Placements mondiaux Sun Life s'engage à soutenir vos efforts à chacune des étapes.

Si la preuve d'inscription ou les autres documents exigés ne sont pas soumis dans le délai prescrit, la demande pourrait être rejetée.

3. Chacune des bourses consiste en une somme forfaitaire de 3 500 \$ CA remise aux candidats retenus.
4. Vous prévoyez suivre un programme postsecondaire à l'extérieur du Canada à compter de l'automne 2024 dans le cadre d'un programme d'études d'un an à l'étranger? Vous pouvez poser votre candidature à une bourse dans la mesure où vous participez à un programme d'échange dans le cadre de vos études de premier cycle dans une université ou un collège canadien reconnu et financé par l'État et que votre diplôme sera délivré par une université ou un collège canadien reconnu et financé par l'État.
5. Les demandes dûment remplies seront acceptées du 30 juillet au 29 août 2024 à 23 h 59 HE. Veuillez consulter le [site Web](#) pour savoir comment soumettre votre candidature.
6. Vous pouvez soumettre votre demande en français ou en anglais. Cependant, les demandes doivent être remplies et soumises dans une seule langue.
7. Critères d'évaluation des demandes :
 - Toutes les demandes admissibles seront étudiées par une équipe de personnes de Placements mondiaux Sun Life désignées pour agir en qualité de jury (le « jury »). Il incombera au jury d'évaluer les candidatures admissibles sur la base des considérations/critères suivants :
 - Résultats scolaires, prix et distinctions – 20 %.
 - Activités parascolaires, leadership et participation à des activités scolaires/communautaires; expérience de travail – 30 %.
 - Texte sur l'importance de la confiance financière – 50 %.

Après avoir attribué une note moyenne pondérée à chaque candidat sur la base de ces critères, le jury déterminera les candidats retenus, qui ne seront pas plus que trois (3).
8. Le demandeur devra signer une déclaration de conformité, de publicité et de dégageant de responsabilité avant de recevoir une bourse. Dans cette déclaration signée, le demandeur doit consentir à ce que le nom, la ville et la province ou le territoire de résidence, la photo, la représentation, les opinions ou l'image du récipiendaire de la bourse soient utilisés sans compensation financière, dans toute publicité faite par Placements mondiaux Sun Life à l'égard du programme de bourses dans les médias sociaux et traditionnels.
9. Si vous répondez aux critères ci-dessous, vous N'ÊTES PAS admissible à une bourse :
 - Si l'un de vos parents, votre tuteur légal ou un membre de votre ménage est un employé de la Financière Sun Life Canada et de ses filiales, y compris Placements mondiaux Sun Life.
 - Si l'un de vos parents, votre tuteur légal ou un membre de votre ménage est affilié à l'agent général principal (« AGP »), à Distribution Financière Sun Life inc. (« DFSL ») ou à Placements Financière Sun Life (Canada) inc. (« PFSLI »).
 - Si vous ou l'un de vos parents, votre tuteur légal ou un membre de votre ménage êtes l'employé d'un courtier en fonds communs de placement ou d'un courtier en investissement ou y êtes affilié, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).
10. Placements mondiaux Sun Life se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, d'amender

(y compris en prolongeant la date limite de soumission des demandes de bourses) ou d'annuler le présent programme de bourses en tout temps sans préavis individuel.

11. En posant votre candidature au programme de bourses, vous acceptez d'être lié par les présentes conditions, les dossiers de Placements mondiaux Sun Life et les décisions du jury, lesquels dossiers et décisions seront considérés comme définitifs, décisifs et exécutoires pour tout ce qui a trait au programme de bourses.
12. Vous certifiez qu'à votre connaissance, tous les renseignements fournis dans la demande et dans les documents d'accompagnement sont véridiques, exacts et complets. Vous comprenez que le fait de fournir de faux renseignements vous rendra inadmissible au programme de bourses. Si vous êtes jugé inadmissible pour quelque raison que ce soit, vous vous engagez à rembourser le montant total de la bourse reçue.
13. En soumettant cette demande de bourse, vous autorisez Placements mondiaux Sun Life et ses employés, mandataires et entrepreneurs, ainsi que ceux de ses sociétés affiliées, à divulguer tout renseignement fourni dans votre demande de bourse ou relativement à celle-ci à ses représentants, au jury ou à tous les membres qui en ont besoin pour administrer le programme de bourses et en faire la promotion. Le jury n'utilisera ces renseignements que pour évaluer votre demande de bourse.
14. Vous autorisez Placements mondiaux Sun Life à recueillir, utiliser, conserver et vérifier les renseignements à votre sujet provenant de vous, de votre demande, des ententes de services que vous avez conclues avec Placements mondiaux Sun Life ou par son entremise, des écoles secondaires, collèges et universités ou de sources gouvernementales ou communautaires, ainsi que des répondants que vous avez indiqués à Placements mondiaux Sun Life dans votre demande, pour administrer le programme de bourses ou en faire la promotion. Les renseignements que Placements mondiaux Sun Life peut recueillir, utiliser, conserver et vérifier comprennent sans s'y limiter des évaluations personnelles, des opinions et des relevés de notes.
15. Vous autorisez par la présente des tiers, comme des universités ou des sources gouvernementales ou communautaires, à divulguer à Placements mondiaux Sun Life les renseignements nécessaires à l'administration du programme de bourses. Ces renseignements peuvent comprendre des évaluations personnelles, des vérifications de l'exactitude des renseignements sur l'étudiant et des relevés de notes.
16. Vous comprenez et acceptez que Placements mondiaux Sun Life utilisera l'information recueillie dans le cadre des demandes de bourses sous forme globale et anonyme pour mieux comprendre les caractéristiques générales des étudiants de premier cycle. Cette information globale et anonyme peut aussi servir à la publicité ou à la promotion du programme de bourses.
17. Les étudiants qui ont une incapacité et qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à temps partiel en raison de cette incapacité peuvent aussi poser leur candidature au programme de bourses. La demande doit être accompagnée d'un document écrit du médecin traitant qui indique que le candidat ne peut pas étudier à temps plein en raison de son incapacité. Aux fins du programme de bourses, on définit l'incapacité comme « une limitation fonctionnelle causée par une déficience physique, sensorielle ou mentale ou un trouble d'apprentissage qui restreint la capacité de l'étudiant d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour participer pleinement à des études de niveau postsecondaire ».
18. La définition du statut d'étudiant à « temps plein » est établie par l'établissement postsecondaire que fréquente le candidat.
19. Les candidats retenus recevront un feuillet d'impôt en janvier ou en février de l'année civile suivante. Il incombe à chacun de déterminer les conséquences fiscales de l'obtention de la bourse.
20. Les gagnants du programme de bourses VieRadiouse des années passées ne peuvent pas y

participer une deuxième fois.